



**CLEVELAND**

Province de Québec  
MRC du Val-Saint-François  
Municipalité du Canton de Cleveland

# AVIS PUBLIC

## CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Cleveland, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2025-2026-2027**, a été déposé à mon bureau le 24 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

**Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
O.M.R.E. du Val-Saint-François  
3, rue Greenlay Sud, local 101  
Windsor, QC, J1S 2J1  
Téléphone : 819 845-2016
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Canton de Cleveland, le 26 septembre 2024

**Martin Lessard**  
Directeur général / greffier-trésorier  
Municipalité du Canton de Cleveland